

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. Je propose que nous débutions ce Conseil Communautaire.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous allons commencer par désigner la secrétaire de séance qui doit être Mme Elisa BASTIDE.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Je vais procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Jean-Paul NICOLAS

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : absent, représenté par Sébastien PRAT

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : absent, représenté par Alain COUDON

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Claudine FLEY

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Christelle CHASTEL : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : présent

Aurélie DEMOULIN : présente

Jean-Luc DONEYS : absent, représenté par Patricia BENITO

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent
 Jean-Michel FAUBLADIER : présent
 Claudine FLEY : présente
 Daniel FLORY : présent
 Stéphane FRÉCHOU : présent
 Christian FRICOT : présent
 Cécile GANE : présente
 Nathalie GARDES : présente
 Bernadette GINEZ : présente
 Frédéric GODBARGE : présent
 Mireille LABORIE : présente
 Sylvie LACHAIZE : présente
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : absente, représentée par Julien VIDALINC
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : présent
 David LOPEZ : présent
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : présent
 Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : absente, représentée par Pierre MATHONIER
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : absent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : absente, représentée par Christophe PESTRINAUX
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : absent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : absente, représentée par Magali MAUREL.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Nous allons balayer l'ordre du jour.

Vous devez avoir sur votre table une délibération qui nous a été proposée. Je vous propose que cette délibération soit inscrite à l'ordre du jour comme dernière délibération. C'est une demande de la Région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES pour que nous donnions un avis sur un avenant à une convention en rapport avec le Comité de Pilotage SDTAN qui gère la fibre, où la Région et les Départements sont membres actifs. Les EPCI sont dans cette convention, mais comme ils ne participent pas au financement ? il nous est simplement demandé

d'émettre un avis. Nous passerons donc cette délibération en fin de Conseil si personne ne s'y oppose ; si nous ne donnons pas cet avis aujourd'hui, cela risque d'entraîner des difficultés techniques et financières pour le déploiement de la fibre en milieu rural. Je pense que nous avons intérêt à valider cette opération.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous inscrivions cette délibération à notre ordre du jour ?
Non.

La délibération n° 25 est ajoutée à l'ordre du jour. Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

Sur le procès-verbal de la séance précédente, y a-t-il des remarques ou des observations ?
Non.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Au titre des communications des élus, je souhaite évoquer plusieurs sujets avec vous en préambule.

D'abord, des points d'agenda communautaire.

Pour débiter ce tour d'agenda, il y a deux événements importants qui ont eu lieu.

Il y a eu d'abord une conférence de presse sur la rentrée étudiante à Aurillac. Je vous rappelle que c'est, en moyenne ou généralement, 1 500 étudiants d'enseignement supérieur qui sont sur notre territoire de la CABA. Cette année, il y en avait un peu moins puisque, je crois, que c'étaient 1 365 étudiants à la date de la conférence de presse. Cette conférence de presse s'est tenue avec Mathias BERNARD, le Président de l'Université de Clermont-Auvergne, Mme LUTIC, notre DASEN, Bruno FAURE, Florian MORELLE, le Directeur du CROUS et les représentants de l'habitat (SOLIHA, Polygone et Cantal Habitat). Ce temps fort, cette conférence de presse a permis de souligner et de mettre en avant l'engagement fort et constant de l'ensemble des chefs d'établissement puisqu'il y a bien sûr l'Université, mais il y a aussi tous les lycées professionnels qui portent des BTS, qui étaient présents et cela est l'occasion de faire un point sur les BTS en cours, mais aussi la Manufacture, le lycée de la communication Saint-Géraud, la CCI qui porte elle aussi des formations supérieures ; tous ceux qui portent des formations supérieures ont pu mettre en évidence toutes ces formations. C'était l'occasion à la fois de faire un échange et de présenter les réalisations sur le territoire puisque, de l'avis même des chefs d'établissement, ils n'ont pas l'occasion fréquemment d'être réunis pour un sujet comme l'enseignement supérieur.

Le deuxième point qui a été confirmé par l'UCA (Université Clermont-Auvergne), c'est l'engagement sur le master dans le domaine de la microbiologie. J'en parle parce que c'est un sujet qui fait partie de notre projet de territoire à la CABA, je veux faire référence au Pôle d'Excellence Pro-biotiques et Microbiologie. Ce master est la pierre angulaire du projet de formation, mais aussi d'engagement professionnel puisque ce master se déroulera sous forme de formation en alternance ; c'est-à-dire que les étudiants et étudiantes devront trouver des stages pour réaliser leur pratique professionnelle. Je pense que, conçu comme cela et avec le tissu d'entreprises que nous avons, qui tourne autour de la microbiologie, nous aurons suffisamment d'entreprises et de stagiaires pour assurer un renouvellement des effectifs salariaux et lutter contre le premier sujet de faiblesse des entreprises locales, à savoir celui du recrutement. C'est donc pertinent. Nous aurons un master 2 et un master 1 en microbiologie qui sera sous forme d'alternance. Cela constituera une raison de plus d'attractivité pour notre site des étudiants.

Cette conférence de presse, au-delà de ces deux éléments, cela a été l'occasion de confirmer l'engagement des acteurs politiques à soutenir l'offre de formation étudiante et de défendre l'attractivité de notre territoire par ce biais-là.

Nous allons avoir 1 365 étudiants. Il y a eu une baisse par rapport aux années pleines que nous avons pu avoir, mais cela s'explique pour des raisons essentiellement techniques. Il y a eu des incertitudes liées au passage au BUT, qui est l'ancien DUT qui était en deux ans et qui s'est transformé en une formation en trois ans. Comme cela a été long au démarrage, il y avait beaucoup d'incertitude au niveau global et national ; il y a eu 10 % d'étudiants en moins entre le DUT et le BUT parce que la mise en place du BUT a créé beaucoup d'incertitude pour les jeunes qui voulaient s'engager. Je pense que cela a été un trou d'air ; nous l'avons vu aussi en matière d'infirmiers qui ont eu aussi une baisse de leurs effectifs parce que les incertitudes de ce passage au BUT entre autres avaient créé des hésitations et, le Covid aidant, peut-être un peu moins de volonté d'étudiants qui avaient vécu la 1^{ère} et la terminale en distanciel. Cela a été un peu une des explications.

On peut noter aussi une baisse sur les inscriptions des BTS Jean Monnet et Pompidou, mais là aussi, c'est un peu la même raison, c'est qu'aujourd'hui le trou d'air qu'a constitué le Covid fait que les étudiants ont eu du mal à reprendre le chemin des études en présentiel.

Et puis, par contre, il faut relever un point positif sur le lycée Saint-Géraud où les deux formations professionnelles qui ont été mises en place ou créées pour cette année sont attractives parce qu'elles ont beaucoup d'originalité.

Sur le BUT Biologie, il y a eu aussi une évolution liée à l'absence d'informatique qui faisait que l'originalité du BUT d'Aurillac en Biologie, c'était Biologie et Informatique, cela perdait aussi une source d'attractivité parce que c'était le seul BUT en France. Mais le constat fait que Mathias BERNARD, comme la DASEN et comme toutes les instances qui président à ces formations, ont convenu de ce diagnostic, et l'année prochaine il y aura de nouveau la spécialité « Informatique » avec la Biologie. Les entreprises qui étaient présentes ont confirmé que la biologie sans informatique, c'est beaucoup moins attractif.

Le master qui sera créé à Aurillac sera Biologie et Informatique.

Il y a eu un deuxième temps par rapport à ces journées « étudiants », c'était, le 14 et le 15 septembre, les « rendez-vous étudiants » qui se sont très bien déroulés avec des jeux « étudiants » où il y a eu 238 étudiants sur les 1 365 qui ont participé, mais il y avait des étudiants en cours. Par contre, à la soirée « truffade, aligot, spectacle », sur les 1365, il y avait tout de même 900 étudiants présents. Cela a donc été un gros succès. De l'avis de tous, c'était l'occasion de rapprocher tous les étudiants d'enseignement supérieur qui se croisent dans les rues mais qui ne sont pas dans les mêmes structures, et c'était l'occasion de les faire se rencontrer.

Dans les événements importants à venir, je dois en signaler deux :

- Le Salon de l'Habitat qui ouvrira ses portes demain, à 11 h 30, avec l'inauguration. Evidemment, vous êtes tous invités à cette inauguration. Et puis, c'est un événement économique important pour le territoire puisque, je crois, que c'est la plus grosse foire économique du territoire et c'est très attendu. Il y a 90 exposants. L'entrée est gratuite. En tout cas, merci à la SPL Aurillac Développement d'organiser cet événement. Je pense que ce sera un succès comme les années précédentes. C'est un besoin nécessaire pour les entreprises, mais aussi pour les collectivités. La CABA aura un stand qui est basé sur le tri des déchets. Je crois qu'un certain nombre d'élus comme de techniciens vont être présents sur le stand de la CABA.

- Le jeudi 29 septembre, à 19 heures, il y aura les Trophées des Entreprises. C'est une manifestation là aussi importante puisque c'est l'occasion de mettre en valeur certaines réalisations de nos entreprises locales. C'est donc un temps fort et c'est l'occasion de féliciter

ce qui fait l'activité économique et contribue à l'attractivité de notre territoire.

Au-delà de cela, le mardi 11 octobre, à 14 h 30, il y aura l'inauguration du Pôle d'Échange Intermodal. Je regarde Sébastien, c'est un dossier important là aussi pour la CABA puisque cela va être le support de toute l'organisation des transports au niveau de l'agglomération et l'occasion de réinterroger nos pratiques de desserte collective et surtout de remettre à l'honneur le train pour développer ce mode de transport et aussi les liaisons douces puisque c'est un nœud qui va permettre d'avoir une approche globale du territoire en termes de mobilité.

Un point sur la fréquentation de la ligne aérienne. Au-delà de tous les aspects qui rendent notre territoire attractif, cette ligne est indispensable et l'État le reconnaît puisque c'est l'une des trois lignes qui bénéficie d'un financement majoré de l'État au titre du soutien au territoire.

Nous avons de bonnes nouvelles sur la fréquentation. A fin août, nous avons 20 155 passagers. Pour mémoire, sur l'année 2018, à la même date, c'étaient 20 454 passagers. Nous avons bon espoir de finir l'année 2022 avec 30 000 passagers ; ce qui sera du niveau de l'année 2019 ou pas loin.

Il a été décidé d'instaurer la troisième rotation à partir du 3 octobre. Il s'agit de remettre en place, les lundis et vendredis, la troisième rotation de la ligne aérienne. Nous aurons donc le lundi et le vendredi cette troisième rotation pour avoir un nombre de places suffisant notamment sur ces jours-là.

S'agissant de l'OSP qui est pilotée sous l'égide du Département, la procédure va être relancée puisque, pour la période 2023-2027, nous avons besoin de renouveler cette OSP. Les offres vont être faites certainement cet automne pour que l'OSP puisse être mise en place au 1^{er} juin 2023.

A titre d'information, la CABA a versé le premier acompte de son engagement financier pour le soutien de la ligne ; c'est quand même 612 940 €. Le Département verse la même somme. Nous sommes, CABA et Département, totalement impliqués et pour le même montant. Sachant que nous avons soldé aussi l'année 2021-2022 pour 863 750 € ; c'est ce que prévoyait l'OSP.

Sur le budget à venir, selon les tendances, comme dans vos communes, l'année 2023 va être très difficile à affronter. Au bas mot, les augmentations de charges au niveau des budgets consolidés vont être globalement de 2 M€ sur l'année 2022, suite à la crise de l'énergie et à la mise en œuvre de certaines mesures sociales qui impactent nos budgets et qui n'ont pas été financées par le Gouvernement. Notre capacité d'autofinancement va baisser à minima de 1 M€ malgré la Taxe – et heureusement que nous l'avons créée – sur le Foncier Bâti de 2 % parce que cette baisse aurait été de 2,2 M€ si nous n'avions pas eu les recettes que nous allons encaisser sur la Taxe Foncière.

Sur les augmentations d'énergie, quelques chiffres significatifs pour votre information.

En 2021, sur l'électricité, les dépenses énergétiques, c'était 1,2 M€. Aujourd'hui, sur 2022, selon une estimation à fin 2022, ce sera 1,8 M€.

Sur le gaz, là cela a baissé parce que, grâce au réseau de chaleur, la consommation du gaz a baissé. Pour autant, le coût du réseau de chaleur, ce sera 220 000 € pour la CABA.

Sur le carburant, nous avons en 2021 une dépense de 468 000 €. Sur 2022, c'est 600 000 €.

Dans vos communes, vous retrouverez ces augmentations. Mais le coût de l'énergie, globalement, tout confondu, s'est élevé à 1 676 000 € en 2021 ; ce sera 2 720 000 € en 2022. Soit 62 % d'augmentation.

Voilà ce que je peux dire sur la progression des dépenses.

Côté recettes, le Gouvernement a décidé de supprimer la CVAE. Pour mémoire et pour votre parfaite information, la CVAE pour la CABA c'est 3 M€, c'est 10 % de nos recettes du Budget Principal. A l'Assemblée Nationale va être discutée la façon dont cette diminution se fera. Cette diminution sera étalée sur deux ans ; c'est ce qui a été obtenu par les associations d'Élus. Nous aurons une première tranche de baisse en 2023 et une deuxième tranche en 2024. Pour autant, le vrai sujet, c'est de savoir quelle fiscalité va être mise en place pour compenser les recettes de nos intercommunalités parce que la CAF prévisionnelle pour 2022, c'est à peu près 8 M€ si l'on considère le Budget consolidé. Vous comprenez bien que si on nous enlève 3 M€ en plus, ce sera un vrai sujet dramatique pour la CABA. Il y aura des compensations, mais il faut voir sous quelle forme elles se présenteront et surtout sur quelles recettes de l'État elles seront adossées.

Sur la DGF, en revanche, il n'est pas annoncé d'augmentation, et il n'est même pas prévu de compenser l'inflation dans l'état actuel du projet de Loi de Finances.

Compte tenu des recettes fiscales qui nous sont annoncées – c'est la même chose aussi dans vos communes –, il n'y aura pas de hausse de la DGF. C'est-à-dire que nous allons avoir à peu près la même DGF, malgré l'augmentation du point d'indice – qui a été décidée par le Gouvernement et sans que les collectivités soient associées – et malgré surtout la hausse de coût de l'énergie.

Cela veut dire concrètement que les budgets d'investissement vont être affectés, quoi qu'il arrive.

Sur le Projet de Territoire, dans les délibérations qui vont vous être présentées, il y a 4 délibérations qui incarnent des axes que nous avons choisis ensemble.

La première délibération est très importante parce que c'était un souhait collégial du Bureau Communautaire, c'est le fait que le développement profite à tout le monde. C'est le soutien à toutes les collectivités pour leurs projets d'investissement. C'est donc le Fonds de Soutien aux communes qui a été décidé. C'est Jean-Luc LENTIER qui va présenter cette délibération, mais c'est l'incarnation qu'un Projet de Territoire peut être équilibré et viser tous les territoires au sein même de la CABA pour que le développement du territoire de la CABA se fasse de façon harmonieuse et qu'il n'y ait pas de communes délaissées.

Le lancement du Projet de Valorisation Touristique et Patrimoniale fait l'objet de la délibération n° 23. C'est Magali MAUREL qui nous présentera ce lancement de projet touristique avec un recrutement qui est en cours pour un chargé de mission – je crois que cela a eu un gros succès en nombre de candidats – qui devra travailler au label « Pays d'Art et d'Histoire » qui est le complément – je remarque aussi Maryline MONTEILLET parce que c'est également dans sa délégation – de l'activité touristique qui sera basée sur les éléments culturels de notre territoire. C'est l'ambition que nous poursuivons avec le label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Je veux aussi évoquer le lancement du Projet Alimentaire de Territoire avec un état des lieux. Là, c'est Stéphane FRÉCHOU qui nous en parlera. Une enquête va être menée sur le territoire avec, si j'ai bien compris, un dispositif attractif pour que les gens répondent. Il est prévu aussi le recrutement d'un chargé de mission pour assurer le développement des énergies renouvelables. C'est un chargé de mission qui est porté par la CABA, mais qui sera mis au service du SCoT puisque, que ce soit pour le TEPOS (Territoire à Énergie Positive) ou le PCAET (Plan Climat), c'est porté par le SCoT, c'est-à-dire les trois intercommunalités. Cet agent sera donc mis à disposition du SCoT, sachant quand même que sur les 5 jours de la semaine, c'est 3 jours pour la CABA et un jour et un jour pour les deux autres intercommunalités. Cela respecte le principe du financement.

Autre délibération importante que présentera Angélique MARTINS, ce sont les orientations de la future OPAH au sein de la CABA pour la période 2023-2027 avec un engagement fort de la CABA puisque je crois que c'est 1,2 M€ de soutien supplémentaire aux aides de

l'ANAH qui, elles, sont de 11 M€. Il est prévu donc une participation de la CABA pour pouvoir avoir un programme attractif et surtout pour que l'ANAH verse un peu plus puisqu'il y a un effet de levier. Je pense que nous aurions eu à peu près 6 M€ dans le régime de base. Là, les 5 M€ supplémentaires versés par l'ANAH découlent du fait que la CABA contribue à une partie du financement avec un engagement qui permet d'orienter les crédits correspondants.

S'agissant du Fonds de Soutien aux communes, j'en ai déjà parlé.

Un dernier point que je voulais évoquer avec vous, ce sont les mesures d'économie d'énergie. (Présentation d'un document sur écran) Là, je crois qu'il y a un power point qui porte sur les différentes mesures qui sont mises en œuvre au-delà du réseau de chaleur et avec l'incidence sur les différents bâtiments du traitement par le réseau de chaleur bois sur les consommations de gaz et de fioul. Il y a des micro-mesures qui, additionnées au niveau de la France, peuvent avoir une influence sur les pics de consommation.

Ce qui a été défini, c'est une température maximum de 20 ° C dans les bureaux et une température de 16 à 18 ° C maximum selon l'activité physique dans les ateliers.

Sur les établissements qui reçoivent du public, c'est 19 ° C maximum.

Sur la piscine, au niveau du hall de bassin c'est 27 ° C ; sur les vestiaires et les douches, c'est 23 ° C.

Pour la température de l'eau, là je me retourne vers Bertrand, je pense que l'on ne change pas la température de l'eau.

M. Bertrand LOUIS, DST.- Si. Nous allons la baisser probablement de 1 ou 2 degrés ; c'est là qu'il y aura le plus d'incidence. Maintenant, il faut que nous regardions bien cela parce qu'il faut la mettre en concomitance avec la température de l'air pour que nous n'ayons pas trop d'écart ; sinon il y aura un ressenti de froid. Il faut donc baisser les deux de façon parallèle. Nous allons regarder tout cela.

M. DELAMAIDE.- Et puis, nous supprimons également des activités qui auraient nécessité l'augmentation de la température des bassins.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Sur les autres locaux d'activités sportives, c'est 14 ° C (pour les gymnases notamment).

Pour les annexes (vestiaires, douches), c'est 20 ° C. Voilà ce qui a été proposé par les services.

Sur le numérique, les mesures d'économie d'énergie, ce sont des mesures qui sont de bon sens, mais qui n'étaient pas toujours appliquées ; on laissait facilement les écrans en veille. Là, ce sera l'extinction systématique des ordinateurs. C'est un comportement citoyen que nous allons demander à nos agents. C'est une façon de participer à l'effort pour la sobriété énergétique.

Et puis, sur l'éclairage, il s'agit de couper les lumières dans les locaux. Je pense que les administrations se doivent d'être exemplaires sur des sujets comme cela parce qu'il est inadmissible de voir des locaux encore éclairés la nuit.

Il convient aussi de fermer toutes les portes des bureaux pour limiter les détections et les allumages automatiques.

Voilà ce qui est remonté des services dans les économies d'énergie potentielles. Sachant quand même que le réseau de chaleur bois contribue de façon significative aux économies d'énergie.

Les deux plus gros postes où il y a des consommations énergétiques sur la CABA, c'est, d'une part, la STEP Souleyrie que nous ne pouvons pas arrêter même si nous avons reçu une information de l'État en disant que c'étaient des équipements susceptibles de délestage. Je pense que, s'il y avait délestage, cela veut dire que nous ne traiterions pas les eaux usées

et que les effluents partiraient directement dans la Cère. Ce ne serait pas souhaitable et les conséquences d'un arrêt de quatre heures obligerait à avoir des mesures qui seraient tellement aberrantes qu'il faudrait vraiment que ce soit une mesure de dernier recours. Les associations d'élus ont réagi pour dire que cette mesure-là n'était pas réaliste. Sur la STEP de Souleyrie, nous ne pourrions donc rien changer, comme sur les autres STEP. Ce sont des équipements que nous ne pouvons pas arrêter, à moins de faire le choix de rejeter directement dans les rivières les eaux usées.

Le deuxième équipement, c'est la piscine qui consomme aussi beaucoup d'énergie ; mais le fait qu'elle soit passée sur le réseau de chaleur bois, cela a fait quand même que maintenant, c'est moins impactant sur la facture énergétique globale du territoire. Voilà ce que je peux dire.

Voilà les propos que je voulais évoquer. Y a-t-il des réactions sur ces sujets, des questions ou des interrogations ? Non. Nous poursuivons.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous passons à l'ordre du jour des délibérations. Il y a les délibérations du groupe A qui ont été mises en groupe A par le Bureau Communautaire. Dans ces délibérations, nous avons :

- La délibération n° 1 : un avenant sur un marché « assurances des responsabilités et des risques annexes ». C'est une augmentation du marché des assurances en fonction d'un certain nombre de paramètres qui ont changé sur la base.

- La délibération n° 2 : un marché pour les assurances des véhicules à moteur et risques annexes. Ce sont les modalités de négociation du contrat en cours et la relance d'une nouvelle consultation. Si vous avez des questions, nous pourrions y répondre.

- La délibération n° 3 : un avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2020-2023 avec l'Association Éclat. C'est pour intégrer les journées des rendez-vous étudiants. C'est une mise à jour qui est basée sur la valeur réelle des spectacles.

- Les délibérations n° 4 et n° 5, ce sont deux révisions allégées que nous retirons de l'ordre du jour puisqu'elles sont devenues sans objet.

- La délibération n° 6, c'est la désignation d'Aurélië DEMOULIN à la CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements) de Cantal Habitat et de Polygone.

- La délibération n° 7, c'est le recrutement d'un chargé de mission « Contrôleur de Travaux Investissement »

- La délibération n° 8, c'est le recrutement d'un chargé de mission « Responsable STEP et PR »

- La délibération n° 9, c'est le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Adjoint(e) à la Responsable du service juridique patrimoine et assurances »

- La délibération n° 10 porte sur le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Adjoint(e) à la Responsable du service Environnement, Collecte et Traitement des déchets »

- La délibération n° 11 porte sur le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Administrateur Progiciel Métiers ». C'est pour venir en soutien au Directeur des Services Informatiques.

- La délibération n° 12 : La possibilité de recours au bénévolat au sein des services communautaires. C'est une façon d'habiller des demandes de stages pour des personnes qui souhaitent participer à certaines opérations dans le cadre de leurs études pour notamment passer des examens pratiques et qui n'ont pas de statut. Ce statut du bénévole, c'est la façon dont nous qualifierons ces personnes qui veulent participer à certaines opérations essentiellement dans ce cadre-là pour ceux qui doivent avoir des pratiques professionnelles. Par exemple, à la piscine, pour quelqu'un qui passe un diplôme de maître nageur, il peut y avoir une pratique professionnelle ; il est bénévole, c'est son statut.

- La délibération n° 13 : le tableau des effectifs à septembre 2022, qui vous est communiqué, qui porte sur les ouvertures et fermetures de postes correspondant aux besoins de l'activité.

Y a-t-il des questions sur ces délibérations du groupe A ? Non. Je vais les mettre au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux délibérations du groupe B. Nous allons débiter par la première délibération qui est la Décision Modificative n° 2 dans les différents budgets. C'est Christian POULHES qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2022/02

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

(Présentation d'un document sur écran)

M. POULHES.- Je vais faire appel à un power point qui va appeler les tableaux qui étaient mis dans les annexes pour vous expliquer qu'il s'agit de la deuxième décision modificative de notre budget 2022. Elle tient compte pour l'essentiel des effets de l'inflation sur nos budgets tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ici vous est rappelé le triptyque en cause :

- L'augmentation des tarifs de l'électricité : de + 60 à 80 %
- L'augmentation des tarifs du gaz : + 40 %
- L'augmentation des tarifs du carburant : + 15 %.

Par ailleurs, l'inflation à fin août s'affiche à peu près à 5,8 % sur un an.

Hormis les Budgets Annexes des ZAE et de l'Aéroport, tous les budgets sont concernés.

En consolidé, les écritures proposées aboutissent à une progression de 1 187 500 €, soit 537 500 € pour l'ensemble des sections de fonctionnement et 650 000 € pour l'ensemble des sections d'investissement.

Ces dépenses nouvelles mobilisent en priorité les lignes prudentielles des dépenses imprévues, affectent parfois le virement à la section d'investissement, nécessitant alors un ajustement à la hausse de la ligne d'emprunts.

Le Budget Principal voit en outre son rôle d'appui aux équilibres des Budgets des Transports et du Centre Aquatique majoré.

Sur le Budget Principal qui s'affiche, pour le fonctionnement, l'équilibre est atteint à + 50 000 €.

En recettes complémentaires, nous trouvons une participation de l'ANAH pour 50 000 €, consécutive au soutien de l'OPAH RU dont nous avons débattu antérieurement.

En dépenses, il faut noter la diminution du virement pour 80 000 € et la consommation des dépenses imprévues pour 313 500 € pour prendre en charge les coûts de l'énergie, les participations supplémentaires aux Budgets Annexes dont j'ai déjà parlé, l'animation de l'OPAH et quelques ajustements de subventions.

Pour l'investissement, l'équilibre est atteint à – 80 000 €.

En recettes, nous constatons la diminution du virement.

En dépenses, la ligne des dépenses imprévues est mobilisée en compensation des réaffectations de compte à compte, permettant de financer l'achat de licences informatiques (qui sont des nouvelles dépenses) pour 70 000 €.

Pour le Budget de l'Eau, nous pouvons passer car ce budget présente des équilibres à zéro tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements de compte à compte sont mineurs dans les deux cas.

Pour le Budget de l'Assainissement, les impacts de l'inflation sont plus sensibles.

Pour le fonctionnement, l'équilibre est à zéro en raison de recettes prévues constantes. Pour autant, la colonne des dépenses doit faire face à un ajustement de 250 000 € concernant les surcoûts énergétiques gaz et électricité. Malgré la mobilisation des dépenses imprévues, une réduction du virement à la section d'investissement s'impose pour 200 000 €.

Pour l'investissement, dans ce budget, l'équilibre s'affiche à – 50 000 €.

En recettes, nous retrouvons le virement en moins compensé par un recours à l'emprunt supplémentaire de 150 000 €.

En dépenses, les dépenses imprévues d'investissement sont mobilisées pour 60 000 €.

Pour le Budget du TDMA, seule n'est concernée par les modifications que la section de fonctionnement pour un équilibre à + 30 000 €.

Il s'agit d'enregistrer en recettes un meilleur résultat des produits de vente des déchets recyclables.

En dépenses, la mobilisation des dépenses imprévues et la nouvelle recette viennent à bout des ajustements inflationnistes, et ce sont surtout les carburants.

Pour le Budget du PLIE, ce sont des jeux d'écriture. C'est un budget que nous suivons pour sa fin d'exécution. Nous pouvons donc passer sur ce budget.

Concernant le Budget des Campings, une recette supplémentaire de 17 500 € s'affiche en fonctionnement au titre d'une compensation accordée par l'État sur les mauvais résultats antérieurs des exploitations commerciales 2020 ou 2021. Cette nouvelle recette permet de majorer d'autant le virement.

Cependant, en investissement, ce sont les surcoûts enregistrés sur le programme de l'Ombrade qui entraînent un recours à l'emprunt de 262 500 € supplémentaires.

L'équilibre de la section s'enregistre, en investissement, à + 280 000 €.

Pour le Budget des Transports, au niveau du fonctionnement, l'équilibre est à + 250 000 €.

Nous retrouvons la participation supplémentaire du Budget Principal pour 200 000 € et une recette complémentaire du Versement Transport pour 50 000 €.

En dépenses, c'est la hausse des coûts de sous-traitance qui est prise en charge en lien avec l'inflation.

Pour l'investissement, l'équilibre est à + 500 000 €. Un emprunt doit être inscrit en recettes pour pourvoir, en dépenses, à un versement sous forme d'avance remboursable en faveur de l'exploitant confronté à des difficultés de trésorerie. Cette inscription fait par ailleurs l'objet d'une délibération spécifique inscrite à l'ordre du jour.

J'en termine par le Budget du Centre Aquatique où, seule la section de fonctionnement est concernée. L'équilibre est à + 160 000 €.

En recettes, nous retrouvons la participation supplémentaire du Budget Principal pour 100 000 € et une hausse de 60 000 € en lien avec la consolidation de l'activité.

En dépenses, il s'agit de pourvoir essentiellement à la hausse des coûts énergétiques, tout en mobilisant également pour 60 000 € les dépenses imprévues.

Voilà donc présenté l'ensemble de ces modifications.

Il est proposé au Conseil d'adopter la Décision Modificative en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA, du PLIE, des Campings Communautaires, des Transports Urbains et du Centre Aquatique, ceci conformément aux tableaux qui viennent d'être projetés.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce Budget Principal et ces Budgets Annexes, sur cette Décision Modificative n° 2 ? Non. C'est donc parfaitement clair.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 3 voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Merci.

C'est encore M. POULHES qui va présenter la délibération suivante qui concerne une avance de trésorerie à la SA-SPL STABUS.

DÉLIBÉRATION N° 15 : FINANCES – AVANCE DE TRÉSORERIE À LA SA-SPL STABUS **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

M. POULHES.- Nous venons de voir cette avance de trésorerie dans le tableau de la Décision Modificative concernant les Transports et dans la section d'investissement.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a délégué à la SA-SPL STABUS l'exploitation de son réseau de transport public urbain dans le cadre d'un contrat d'Obligations de Service Public.

La SA-SPL STABUS présente depuis plusieurs années des déficits financiers qui ont réduit fortement ses réserves et sa trésorerie. Cette situation, conjuguée au contexte économique inflationniste actuel, notamment en ce qui concerne le prix des carburants, menace la pérennité même de la société.

En tant qu'actionnaire majoritaire et principal donneur d'ordre, et dans l'attente des mesures de redressement qui sont à mettre en œuvre au sein de la société et des mesures d'ajustement du contrat d'exploitation du réseau TransCab' au titre de la théorie de l'imprévision, la CABA souhaite verser à la SA-SPL STABUS une avance de trésorerie d'un montant de 500 000 € afin de garantir sa capacité à traiter ses opérations financières durant les prochains mois.

Cette avance, qui est assortie du paiement d'intérêts calculés à chaque échéance sur la base du T4M + 1 %, serait consentie pour une durée maximale de trois ans et remboursée dans les conditions définies ci-après :

- au 30 septembre 2023 : 50 000 €.

- au 30 septembre 2024 : 100 000 €

- au 30 septembre 2025 : 350 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le versement d'une avance de trésorerie à la SA-SPL STABUS d'un montant de 500 000 €, les crédits étant inscrits au Budget Annexe des Transports Urbains au compte 274 ;

- d'autoriser M. le Premier Vice-président à signer la convention d'avance de trésorerie, telle qu'elle est jointe en annexe.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. C'est une avance de trésorerie que la CABA verse à la STABUS, avec un échéancier de remboursement.

Je mets aux voix cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération suivante, c'est Jean-Luc LENTIER qui va nous la présenter. C'est la création d'un fonds de soutien aux communes. Jean-Luc, tu as la parole.

DÉLIBÉRATION N° 16 : FINANCES – CRÉATION D'UN FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LENTIER

(Présentation d'un document sur écran)

M. LENTIER.- Il est prévu un power-point également. Nous pouvons évoquer quelques grands principes de ce fonds de soutien pour ne pas rentrer dans une lecture exhaustive du projet de délibération. Je pense que tout le monde connaît le contexte et le fonctionnement de ce fonds de soutien.

Avant de vous parler du dispositif et des règlements, je voudrais, avant toute chose, adresser mes remerciements à un certain nombre de personnes qui sont les salariés de la CABA qui m'ont accompagné dans les différentes réunions de bassin. En fait, nous avons fait quatre réunions de bassin. Je veux remercier les personnels des transports, des ordures ménagères, de la Direction Générale, des Petites Villes de Demain. J'adresse mes mêmes remerciements également à mes collègues, Sébastien PRAT et Stéphane FRÉCHOU, qui m'ont aussi accompagné dans ces réunions de bassin, où nous avons pu fortement échanger sur la mise en place de ce fonds de concours et sur les besoins qui s'exprimaient au niveau des communes.

Il est ressorti des différentes réunions que ce n'était pas toujours facile pour chaque municipalité de présenter et de lister ses besoins.

Après, j'ai pris l'option de faire le tour de la majorité des communes pour rencontrer les maires qui étaient souvent accompagnés de leur équipe municipale. Alors cela a été forcément, pour employer un terme à la mode, un peu chronophage parce que cela prend un peu de temps, mais cela a été ô combien intéressant. Je remercie aussi tous mes collègues et leurs équipes. Cela a permis d'échanger au cours de ces visites de terrain. Tant les réunions de bassin que ces échanges ont été, je pense, intéressants. J'y ai pris beaucoup d'intérêt, et j'espère que mes collègues qui m'ont reçu – mais apparemment c'est un peu cela – ont apprécié la démarche.

Moi, je vous dirai tout de suite que, dans ce contexte, par rapport à l'évolution de ce fonds de soutien communal, il y aura bien entendu un suivi. Nous n'allons pas tomber dans des réunionites, nous avons déjà assez de réunions comme cela, mais il est clair qu'il faudra organiser dans le premier trimestre de l'année prochaine de nouvelles rencontres de terrain pour voir les préoccupations de terrain et surtout pour échanger avec les conseillers, non pas que les maires ne savent pas relayer l'information, ce n'est pas cela, ne prenez pas mal mes propos. Mais échanger avec les conseillers et les adjoints, c'est très intéressant, et je pense que c'est un échange gagnant-gagnant.

Je vais évoquer les principes de ce fonds de soutien aux communes.

Ce fonds de soutien, c'est un peu la nouveauté de cette mandature. Ce fonds de soutien permettra d'aider les communes par rapport au Projet de Territoire, de montrer et marquer une volonté d'aider les communes dans leur développement et dans leurs investissements.

Avec ce fonds de soutien, il s'agit de passer aux actes par rapport aux intentions, en numéraire.

Les projets soutenus devront contribuer au développement de l'attractivité du territoire communautaire tant par le développement des services, l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil des populations et des touristes, le renforcement des centralités, que le développement d'actions en faveur de la transition énergétique et écologique. Vous voyez que c'est quand même très général et très ouvert.

Au niveau des principes, on rappelle le montant de ce fonds : c'est un fonds de 2 500 000 € au profit des 25 communes de la CABA.

L'enveloppe est répartie en deux parts égales respectivement allouées à la Ville d'Aurillac et

aux 24 autres Communes. En fait, la Ville d'Aurillac, historiquement, avait déjà ce fonds de soutien depuis un certain nombre d'années.

Les montants de l'aide seraient les suivants :

- Pour les communes de moins de 500 habitants, une aide de 20 000 €.
- Pour les communes de 501 à 1 000 habitants, une aide de 40 000 €.
- Pour les communes de 1 001 à 2 000 habitants, une aide de 60 000 €.
- Pour les communes de 2 001 à 4 000 habitants, une aide de 100 000 €.
- Pour les communes de 4 001 à 8 000 habitants, une aide de 155 000 €.

Cette aide sera versée en trois fois au maximum. Cela veut dire que cette aide, en fonction des projets communaux, peut être fléchée par les communes sur deux ou trois projets communaux en fonction des besoins et de leurs urgences.

Le but aussi de nos réunions de bassin et des rencontres avec les maires et les élus, c'était de faire une première liste exhaustive des projets, commune par commune, et bien entendu sans que cela n'ait rien de contractuel, mais dans l'optique de prévoir un peu l'avenir et voir où en étaient les communes. De toute façon, cela ne pouvait pas être contractuel, mais compte tenu de nos dérives au niveau des finances en fonctionnement, comme l'a dit le Président, peut-être que pour certaines communes, les projets seront retenus ou retardés en fonction de ce que seront nos résultats sur l'année 2022.

Pour certaines communes, il y a plusieurs projets qui ont été évoqués. Pour d'autres communes, il y avait de la réflexion. Pour d'autres, il y avait des projets qui étaient soumis à d'autres subventions de nos partenaires institutionnels dont le résultat n'était pas forcément connu. Mais, enfin, je peux vous dire qu'à ce jour, sur les 25 communes, il y a une liste conséquente, et déjà sur 22 ou 23 communes, les projets ont été recensés et, pour certaines communes, même priorisés.

Un petit rappel en termes de respect de la législation en vigueur. Globalement, bien entendu, l'ensemble des aides, comme pour tous les projets, ne peut dépasser 80 % de la dépense subventionnable.

Le montant sollicité auprès de l'EPCI ne peut excéder la part de financement de la commune bénéficiaire. Dans ce fonds de soutien aux communes, la partie « financement CABA » ne peut pas être supérieure à la partie « financement commune ».

La demande de la commune doit s'appuyer sur une délibération sollicitant l'aide et fixant le plan de financement du projet.

La participation minimale du maître d'ouvrage est fixée à 30 % dans le cadre d'opérations relatives aux domaines de compétences pour lesquels la collectivité agit en qualité de chef de file. Nous avons encore quelques points à éclaircir, Nathalie. Pour l'instant, nous mettons cela en sommeil pour voir un peu quelle peut être l'évolution. Nous y reviendrons plus tard quand nous aborderons la partie plus concrète.

Une fois que ces projets sont déterminés, une méthode de travail s'applique. Il y a déjà une commune qui a présenté une délibération, un projet. Bravo, cher Jean-Pierre, parce que je pense que, là, tu es le maillot jaune en termes d'avancement.

Pour chaque projet et pour chaque commune, ce sera examiné en Bureau et validé par l'équipe en Bureau. Je pense que c'est un point important.

M. LE PRÉSIDENT.- Et puis, je pense qu'au cours du séminaire, nous ferons le point sur ce dispositif.

M. LENTIER.- Voilà. Au cours du séminaire, nous ferons un peu le point et nous aborderons

forcément ce sujet-là en plus du projet « Petites Villes de Demain ».

L'acceptation de l'opération est décidée par le Bureau Communautaire et formalisée dans une décision d'attribution du fonds de concours. Là, il faut travailler en fonction des textes et de la législation en vigueur.

J'en ai terminé au niveau de la présentation de ce fonds de soutien.

Bien entendu, si par rapport à tous nos échanges, vous avez des demandes de précisions, nous pouvons essayer d'y répondre aujourd'hui.

Si vous le souhaitez, je peux vous lire tout le projet de délibération. Mais en fait, ce projet de délibération reprend les articles et les commentaires du power-point qui vient de vous être présenté.

La délibération aujourd'hui a pour but :

- de mettre en place ce fonds de soutien à l'investissement en faveur de l'ensemble des communes de l'EPCI dans les formes et les conditions décrites, que nous venons d'examiner ;
- d'approuver le règlement d'attribution, en sachant que le règlement d'attribution reprend, thème par thème, ce que je viens de vous dire ;
- de créer une autorisation de programme destinée au Fonds de soutien aux communes, dont le montant est fixé à 2 500 000 € sur la période 2022-2026 et la répartition globale des crédits de paiement. Il faudra que nous rentrions dans le détail – parce que nous avons une dame qui est soucieuse de la trésorerie de la CABA, cela fait partie de ses missions – et que nous soyons un peu plus précis sur l'échéancier annuel de 2022, 2023, 2024 et 2025.

Simplement encore un petit rappel. Si vous avez encore des incertitudes, des imprécisions ou des besoins d'éclaircissement, je suis à votre disposition pour avancer. Moi, je voudrais remercier le Président et le Conseil qui ont souhaité travailler sur ce fonds de soutien. Encore une fois, c'est la première fois qu'il y a ce fonds d'aide aux communes. Au vu des rencontres et des besoins exprimés, je pense qu'il sera bien utilisé et que cela va bien aider les communes dans leurs plans de financement futurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Luc. Y a-t-il des prises de parole sur ce dossier ?
Monsieur MARIOU, vous pouvez intervenir.

M. MARIOU.- Monsieur le Président, je crois que M. LENTIER l'a dit, c'est une première. Comment se fait-il que ce fonds de soutien ne soit pas arrivé avant aux communes, hormis Aurillac ?

M. LE PRÉSIDENT.- Le fonds de soutien d'Aurillac, c'est historique. En 2011 ou 2012, la DSC (Dotation de Solidarité Communale) qui était un fonds de soutien communal a été supprimée. Cette suppression de DSC, c'était pour améliorer le coefficient d'intégration fiscale qui permettait d'optimiser la DGF de la CABA. Nous faisons confiance à nos prédécesseurs. Je pense que, s'il y avait eu un dysfonctionnement, cela aurait été relevé. Il est vrai que, quand on est loin du dispositif, cela surprend. Mais enfin cette Dotation de Solidarité avait été, à l'époque, attribuée à la Ville d'Aurillac parce que j'imagine que la perte de recettes pour améliorer le coefficient d'intégration fiscale lié aux recettes de la Commune d'Aurillac, il fallait la compenser. Je n'étais ni maire, ni président de la CABA à cette époque-là, mais j'imagine que cela a été l'objet de discussions dont le résultat a été validé parce que, justement, c'était une perte de recettes pour la Ville d'Aurillac, recettes que la Ville d'Aurillac a rétrocédées à la CABA de façon à améliorer le coefficient d'intégration fiscale et pour optimiser la dotation globale de fonctionnement de la CABA. Cela, c'est l'historique du fonds de soutien à la Ville d'Aurillac.

Quand j'ai pris la présidence, j'ai exprimé le souhait d'avoir un développement harmonieux et de proposer un système d'accompagnement par la CABA à toutes les communes. Il y a eu une discussion en Bureau Communautaire, des propositions, une amélioration ensuite des propositions.

M. LENTIER.- Et puis, il y a eu également de nombreux échanges aux deux précédents séminaires des élus.

M. LE PRÉSIDENT.- Où nous avons défini le Projet de Territoire. Cela faisait partie d'un des éléments du Projet de Territoire. Nous suivons donc le Projet de Territoire.

M. MARIOU.- Merci pour la réponse. Mais mon interrogation, ce n'était pas pour contester ce qui avait pu être fait pour la Ville d'Aurillac. C'était simplement une question pour les autres communes, en dehors de la commune d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme l'a dit Jean-Luc LENTIER, les organisations s'améliorent, et je pense qu'une façon pour viser à l'équité territoriale, c'est bien de faire en sorte que le développement se fasse sur toutes les communes et que cet outil, avec un Projet de Territoire qui est structurant à l'échelle de la CABA, permette d'accompagner les communes qui veulent faire des investissements dans le cadre de cette réflexion générale. Il s'agit donc bien, pour les communes, d'avoir un soutien de la CABA. Mais je dis bien à tous les maires que c'est une poire pour la soif. Cela suppose – et je pense que Nathalie BLANC sera très vigilante là-dessus – que toutes les ressources de financements disponibles aient été sollicitées. C'est une solution de financement des projets, mais cela ne doit pas être une solution de facilité. Il convient que les plans de financement soient équilibrés.

Par contre, je suis bien conscient – et c'est pour cela que nous avons raisonné par strates – que les problématiques des communes d'une certaine taille, en l'occurrence de plus de 2 000 habitants, ce ne sont pas tout à fait les mêmes que pour une commune de 500 habitants ; le budget d'investissement, dans ces deux tailles de communes, n'est pas le même. Il y aura beaucoup d'exigences peut-être pour les plus grosses communes, pour que cela rentre bien dans le cadre du Projet de Territoire, et puis un peu de souplesse – mais cela, ça va être l'objet de discussions que nous aurons – sur un certain nombre de communes qui n'ont pas nécessairement des projets très lisibles ou très proches du Projet de Développement du Territoire. Cela, c'est une question de bon sens. Nous ne sommes pas là pour faire de l'administratif ; nous sommes là pour essayer de développer le territoire. Tous les projets d'investissement qui contribuent au développement du territoire, sur la base d'un Projet de Territoire qui a été partagé et co-construit, bénéficient finalement aux 25 communes de la CABA.

M. LENTIER.- Pour illustrer tes propos, Pierre, indépendamment du dossier de Reilhac qui est prêt, il y a un autre dossier aussi qui est prêt, qui est sur le point d'être envoyé, dont l'enveloppe doit être remplie, c'est le dossier de Vezels-Roussy, n'est-ce pas, cher Collègue ? Je cite ainsi une petite commune. Cela fera du bien dès cette année. Je ne me trompe pas, Jean-Luc ?

M. TOURLAN.- Non. C'est bien cela.

M. MARIOU.- Merci pour la réponse.

M. PICARD.- Je voudrais remercier l'initiative de Jean-Luc. Enfin, je ne sais pas qui est-ce qui a eu cette initiative. C'est une bonne idée parce que, depuis plus de 20 ans, la Commune de Reilhac rembourse 10 000 € par an à la CABA au niveau de la TP.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais la TP, là c'est encore une autre histoire...

M. PICARD.- Oui, c'est une autre histoire, mais comme je sais que cela ne va pas s'arrêter, que cela va continuer ad vitam aeternam, je suis bien content d'en récupérer un peu...

M. LE PRÉSIDENT.- Au niveau des attributions de compensation, pour mémoire, il y a des communes qui perçoivent l'attribution de compensation, cela compensait les recettes de la Taxe Professionnelle. Et puis, il y en a qui sont débitrices comme Reilhac, qui versent à la CABA.

M. PICARD.- Oui, 10 000 € par an.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais c'est comme la CABA qui verse sa participation au Fonds de soutien des Intercommunalités.

M. PICARD.- Je ne rentrerai pas dans mes fonds, mais c'est déjà une bonne chose. Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet important ? Non. Je mets donc ce projet au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons passer à la délibération suivante qui porte sur un marché important, puisque c'est le marché des déchets ménagers. C'est Stéphane FRÉCHOU qui va nous faire le point sur ce dossier et nous dire où nous en sommes des appels d'offres.

DÉLIBÉRATION N° 17 : MARCHÉS – MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DES LOTS 1, 2 ET 6 CONCERNANT LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

M. FRÉCHOU.- Comme vous le savez, nous étions, depuis 2019, liés à un marché de prestation pour le transfert et le traitement de nos ordures ménagères avec le groupe SECHE DRIMM à Montech, qu'à l'époque il avait été signé un marché pour quatre ans, mais qui était constitué avec une clause de revoyure à partir de la 2^{ème} année chaque année, et cet été, le groupe SECHE a décidé de dénoncer le marché comme c'est son droit parce qu'il ne rentrait plus dans ses fonds au regard à la fois de l'inflation, des coûts de traitement qui explosent et de la restriction par l'État de ses capacités d'enfouissement. Tous ces éléments rendent les coûts encore plus élevés.

Nous sommes donc obligés de relancer un marché – c'est ce que les Services sont en train de faire – pour qu'à partir du 1^{er} janvier, nous ayons un exutoire pour nos déchets ménagers. Très concrètement, ce qui a été retenu par les Services, c'est de repartir sur un marché de quatre ans avec à peu près le même mode de fonctionnement, c'est-à-dire une tranche fixe de deux ans et puis une clause de revoyure chaque année, et puis évidemment un coefficient qui reste à calculer de possibilité de variation en fonction de la volatilité des coûts dans un sens comme dans l'autre.

Nous avons évidemment fait un benchmarking un peu complet parce que, précédemment, le groupe SECHE était le seul en mesure de répondre clairement sur la grande région, et quand je dis « grande région » c'est très grande région ; ni la Région Aquitaine via Brive et Egletons

ne répondait, ni la Région Auvergne. Nous espérons que nous aurons plusieurs réponses cette année, quitte à scinder le marché en deux ; ce qui sera fait. Nous aurons un marché pour le traitement et un marché pour le transport.

Le marché « transport » sera réglé directement par la CABA. C'est du travail en plus pour les équipes de direction, mais cela nous permettra d'avoir la main sur ce marché-là au regard de l'inflation des coûts du carburant et de la volatilité de ces coûts-là, et cela nous permettra de moduler cela en fonction des sites qui seront en capacité de répondre à ce marché.

Après, très concrètement, la douloureuse va être élevée, quelle que soit la solution. Il faut s'attendre à une augmentation des coûts de l'ordre de 25 % à partir de 2023.

Voilà grosso modo où nous en sommes, avec une possibilité de lissage. Nous avons reçu la DRIMM aujourd'hui, l'augmentation sera lissée sur les quatre années si ce sont eux qui sont retenus ; en tout cas, ce sera leur proposition. Mais in fine, nous allons passer de 80 € à 130 € hors TGAP, auxquels il faudra rajouter 65 € de TGAP par tonne dès 2025.

Voilà concrètement où nous en sommes. Là, la délibération concerne votre autorisation de lancer ce marché, et je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement. Si vous avez des questions, je peux évidemment y répondre avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce dossier ? L'idée, c'est que ce marché soit lancé très rapidement. Je crois que le cahier des charges est déjà soit finalisé, soit en cours de rédaction. Mais, en tout cas, l'idée, c'est que nous puissions avoir une réponse rapidement puisqu'au prochain Conseil Communautaire, il faudra passer le marché. C'est un dossier important et qui va avoir un impact évidemment – mais c'était déjà prévu – sur le taux de la TEOM.

M. LENTIER.- Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Je pense que nombre d'entre vous l'ont vu hier soir ; hier soir, il y avait un reportage à France 3 Auvergne sur l'évolution de la taxe sur les ordures ménagères sur le Grand Clermont ; ils sont à 28,4 % d'augmentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est cela. Avec l'augmentation de la TGAP + le coût de l'énergie, nous sommes sur des augmentations importantes.

S'il n'y a pas de questions sur ce sujet, je mets au vote la délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

C'est encore Stéphane FRÉCHOU qui va nous présenter la délibération sur le jeu concours relatif à l'enquête consommateur.

DÉLIBÉRATION N° 18 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS RELATIF À L'ENQUÊTE CONSOMMATEUR MISE EN PLACE DANS LE CADRE DE LA PHASE DIAGNOSTIC DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

(Présentation d'un document sur écran)

M. FRÉCHOU.- Il y a un petit support qui va vous être projeté pour vous remettre en mémoire notre démarche de Projet Alimentaire de Territoire qui est lancée depuis quelques mois maintenant. Nous sommes toujours dans la phase diagnostic.

Je vous rappelle les objectifs. L'idée, c'est quand même de développer la demande et l'offre en produits locaux durables, de qualité, pour faciliter la convergence entre notre alimentation et notre agriculture sur notre territoire.

Les objectifs sont les suivants :

- Augmenter la part de produits à la fois locaux, durables et de qualité dans l'alimentation de toutes et tous ;
 - Faciliter l'émergence et la consolidation de nouvelles filières sur notre territoire, contribuer à l'installation d'agriculteurs et encourager les modes de production durables.
- Cela, ce sont les grands objectifs du PAT que nous nous sommes fixés dès le démarrage.

Nous avons commencé à travailler sur ce dossier par le recrutement de Coline LE DEUN, notre Chargée de projet, en avril dernier. Nous sommes donc sur une phase de diagnostic/état des lieux.

Le travail est l'analyse du secteur de la restauration collective publique en tant que levier potentiel de la demande. Evidemment, c'était, en tant que collectivité, le premier sujet et j'allais dire le plus simple à cerner. Je pense que l'essentiel des cantiniers de notre territoire ont été joints et ont pu être interviewés par notre Chargée de Mission qui identifie les potentiels offre-demande en produits locaux, durables et de qualité.

L'idée, c'est de faciliter l'émergence d'une culture commune et partagée par tous les acteurs de l'alimentation durable, en prenant appui sur le patrimoine alimentaire local.

Il s'agit par ailleurs de mobiliser le secteur des métiers de bouche.

Une fois que nous aurons initié la démarche et montré l'exemple auprès de nos restaurations scolaires, nous allons essayer d'élargir les choses à nos restaurateurs, aux artisans, à tous les commerces alimentaires et à nos marchés de pays.

Nous en sommes là. Il y a des entretiens qui ont été menés avec une diversité d'acteurs locaux : des élus locaux, la restauration, les filières agricoles et alimentaires, le secteur social, le secteur de la santé, l'environnement, l'éducation-formation.

Nous arrivons à notre fameuse enquête. Vous avez pu, pour ceux d'entre vous qui avez ouvert l'*Agglo Mag* en page centrale, voir comment était constitué ce questionnaire. Nous souhaitons que le maximum d'habitantes et d'habitants y répondent. Pour motiver un peu les troupes, nous avons mis en place un jeu concours. Il y a 5 personnes qui seront tirées au sort et gagneront des paniers garnis de produits de qualité et de notre territoire. L'objet de la délibération, c'est de nous permettre de financer cette petite opération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques sur cette démarche et sur cette délibération ? Il y a peut-être des demandes d'explication sur le Projet Alimentaire de Territoire. Comme Stéphane l'a dit, c'est en cours. Avez-vous des observations, des questions ou remarques à formuler ? Non. Nous allons donc passer au vote.

M. FRÉCHOU.- En tout cas, les choses avancent peu à peu. Je pense que l'essentiel des collectivités ont été jointes et se mettent en marche. Nous embarquons beaucoup de monde dans cette démarche participative. L'étape suivante, une fois que le diagnostic sera partagé, ce sera vraiment d'arriver à des pistes d'action.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur un rapport d'activité que Charly DELAMAIDE va nous présenter. C'est le rapport d'activité d'Aurillac Développement.

DÉLIBÉRATION N° 19 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. 2020 et 2021 ont été des années un peu difficiles, liées à la Covid.

Sur 2021, nous n'étions pas en année pleine d'activité puisque nous n'avons eu que six mois d'activité, et nous avons été sérieusement perturbés dans notre fonctionnement ; si bien qu'Aurillac Développement a été placée en activité partielle à plusieurs reprises, jusqu'à juin 2021.

Concernant le Prisme, nous nous sommes trouvés en fermeture administrative jusqu'en juin 2021. Je rappelle que nous avons accueilli le centre de vaccination d'avril à août 2021.

Toutefois, nous avons pu accueillir, le reste du temps, en location, plusieurs spectacles : Michèle TORR, I MUVRINI, le Cirque de Moscou. Par ailleurs, nous avons acheté des spectacles : Claudio CAPEO et Alain SOUCHON, avec des jauges de remplissage tout à fait acceptables, qui avoisinaient les 1 500 spectateurs.

Bien évidemment, durant cette période, nous n'avons pas pu répondre aux exigences de la DSP d'organiser un certain nombre de spectacles. Cela a été un petit peu difficile même de ramener des publics parce qu'effectivement le public avait du mal à revenir, ce n'était pas la priorité qui était en tête. Heureusement que depuis cette période, cela a sérieusement évolué.

Sur le Centre des Congrès, nous avons, accueilli à peu près 36 manifestations, 9 sur l'Espace des Carmes, 13 par le monde associatif, 6 à titre commercial et 8 sur les utilisations mairie.

S'agissant des foires et salons, le Salon de l'Habitat, sur l'édition 2021, était la première édition où les entrées étaient gratuites. Cela a été très bien accueilli par le public puisque nous avons retrouvé des fréquentations tout à fait normales et nous avons eu à peu près 9 500 entrées sur ces quatre journées.

Sur le plan qualitatif, 20 % des exposants n'étaient pas venus ; c'était lié à la reprise difficile de l'activité, mais aussi, paradoxalement, beaucoup d'entreprises avaient déjà des carnets de commande pleins et ne sentaient pas la nécessité de venir rechercher des clients sur les foires. Malgré la période Covid, les carnets de commande étaient bien remplis.

En ce qui concerne les Européennes du Goût, c'était la 13^{ème} édition avec le 25^{ème} anniversaire des Goudots Gourmands. Là, cela a été une mise en place un peu particulière sur l'espace Michel Crespin. Il y avait des mesures et des contraintes relativement strictes qui nous avaient obligés à aller sur ce site-là. C'était la dernière année où la SPL était mandatée par la CABA pour l'organisation puisque, maintenant, c'est la Ville d'Aurillac qui en a la charge, et en contrepartie, nous, au niveau de la SPL, nous avons d'autres organisations, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Au niveau du Restaurant des Carmes, c'est toujours une activité moyenne. Je le rappelle tous les ans, il est toujours important d'avoir ce bâtiment adossé au Centre des Congrès parce que, pour l'organisation des manifestations, il nous faut impérativement avoir un lieu de repli pour pratiquer la restauration.

Je rappelle que nous traitons toujours l'*Agglo Mag* et le document de l'Office du Tourisme. Là, nous avons des chiffres en légère baisse puisque, en 2019, sur l'*Agglo Mag*, nous avons 9 000 € de recettes et là nous ne sommes plus qu'à 5 600 €, et s'agissant du document de l'Office de Tourisme, nous étions à 16 000 € en 2020 et nous sommes à 16 000 € aujourd'hui. Cela, c'est quelque chose que nous continuons à assumer. Nous rendons un service qui n'est pas forcément rémunérateur, mais c'est quand même un service qui est

rendu à la Collectivité.

Au niveau comptable, pour ce qui concerne le résultat de l'exercice, le compte de résultat a été positif de 69 000 € après la déduction des frais de structure. C'est un bénéfice qui a été essentiellement réalisé grâce à l'activité partielle et à l'exonération des charges à hauteur à peu près de 50 %. Cela, c'était très, très important. Le bénéfice est donc à interpréter effectivement avec prudence. Je souligne que la CABA, aussi, a maintenu sa subvention dans cette période-là ; ce qui a été très appréciable par rapport à la reconstitution des fonds de réserve de la Société qui – je le rappelle – a des activités fragiles dans ce qu'elle organise et a besoin de fonds de réserve pour pouvoir assumer son fonctionnement.

Nous nous étions assigné quelques objectifs.

Nous avons essentiellement pour objectif la poursuite et la redynamisation du Salon de l'Habitat. Comme l'a dit le Président, nous inaugurerons demain ce salon avec des nouveautés. Vous êtes bien évidemment invités à venir y participer. Je crois que nous essayons chaque année d'avoir des nouveautés. Nous avons réussi à maintenir la gratuité ; la gratuité, c'est quand même une charge de 20 000 à 30 000 €, qui a été partagée à la fois par l'organisation et par les exposants. Mais le résultat, nous le voyons, il est quand même assez bénéfique. Tous les salons ne pratiquent pas la gratuité. Sur l'édition 2021, nous avoisinons les 10 000 entrées. Franchement, je crois que nous pouvons en être fiers. Si nous faisons un rapport en fonction de la densité de population de notre territoire, c'est plutôt un salon qui a du succès. Les bilans faits par les exposants tous les ans, soit par les contacts qu'ils ont ou les chiffres d'affaires qu'ils réalisent, font que les gens ont envie de revenir exposer ce qu'ils font sur ce salon.

Nous avons une deuxième ambition en 2021, c'était de créer une convention qui s'appelle la Geek Convention que nous avons mise en place avec le Salon entre les Mondes. Cette manifestation a eu lieu le week-end dernier sur deux jours. Cela s'adresse essentiellement à la jeunesse ; ceux qui ont des enfants un peu jeunes doivent savoir de quoi je parle. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que c'est une manifestation qui a vraiment trouvé un public sur le bassin d'Aurillac puisque nous avons fait plus de 3 000 entrées sur le week-end. Je crois que nous allons retravailler un peu le concept, mais c'est une manifestation que, dans le cadre de nos activités au niveau de la SPL, nous souhaitons bien reconduire, voire améliorer pour essayer de l'implanter sur le territoire parce que cela correspond vraiment à un public et à une demande. Que dire de plus ? Pas tant que cela, si ce n'est que nous vous invitons, demain, à venir nous rejoindre sur le salon de l'habitat.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'activité et de l'affectation de ces résultats.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la saison à venir, quel est le nombre de spectacles réservés au Prisme ?

M. DELAMAIDE.- Jusqu'à la fin de l'année, il y en a quatre qui sont programmés. Le premier est à la fin du mois, le 30, avec Paul Mirabel. Et puis, il y a une autre personne comique. Je ne me souviens plus, de mémoire, des deux autres spectacles.

Et puis, nous avançons sur la future programmation d'Aurillac en Scène qui va être notre prochain événement important, qui aura lieu le 30 juin et le 1^{er} juillet. Nous avons vu tout à l'heure que la CABA avait participé à un plan de communication. C'est quelque chose que nous préparons vraiment de façon active. Nous sommes en cours de finalisation de notre communication avec l'affiche qui va être sympathique. La programmation va être très prochainement définie. L'objectif, c'est que nous soyons opérationnels en termes de programmation pour pouvoir commercialiser déjà pour les fêtes de Noël. C'est une deuxième édition que nous voulons ambitieuse, que nous souhaitons réussir, que nous voulons

implanter dans le territoire. Nous nous rappelons tous la première édition qui avait connu un franc succès populaire. Nous avons besoin de nous professionnaliser, nous essayons d'améliorer les choses. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet, mais je vous en reparlerai quand nous aurons un peu plus finalisé ce programme.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Charly. Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activité ? Non. Il n'y a pas de vote. Nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 19.

Le rapport sur la situation de la SEBA 15, nous ne le présentons pas. Nous le présenterons la prochaine fois.

Nous avons ensuite le rapport sur la situation de la STABUS. C'est Sébastien PRAT qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 21 : TRANSPORTS – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SA-SPL STABUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

M. PRAT.- Merci. 2021 a vu la reprise progressive de l'offre complète de transport public avec une reprise de fréquentation assez frileuse du fait des retours en télétravail et des changements d'habitude.

On peut relever deux faits marquants sur 2021 sur le plan Transport.

Il y a eu d'une part la mise en service de la ligne 6 le 3 mai 2021 qui a permis de desservir la Sablière. C'était une nouvelle offre pour essayer de coller aux besoins de mobilité de notre territoire et de nos concitoyens. Cette ligne 6 a fait l'objet d'une révision un an plus tard, et nous avons donc décidé, en Commission des Transports, en septembre 2022 – je l'indique puisque les rapports d'activités sont aussi faits pour parler de l'avenir ; sinon, cela fait un an et demi que tout cela s'est passé –, de faire passer cette ligne du Square, via le PEI, jusqu'à la Sablière pour coller aux besoins de déplacement des actifs de la Sablière, mais aussi de ceux qui viennent juste visiter la zone, et d'augmenter l'amplitude horaire puisque nous avons, à leur demande et c'est heureux, je crois qu'il faut que nous arrivions à travailler comme cela dans le futur, à la demande des commerçants de la Sablière, augmenté l'amplitude horaire en l'élargissant un peu plus tôt le matin, et un peu plus tard le soir, afin que ceux qui travaillent puissent avoir des solutions pour aller à la Sablière et pour rentrer de la Sablière.

Le deuxième fait marquant, c'est, en l'été 2021, la mise en place de navettes estivales partant d'Arpajon et d'Aurillac pour aller jusqu'aux Gorges de la Jordanne et à Mandailles, mais aussi pour aller du côté du Puech des Ouilhes. Nous en sommes à la deuxième année cet été 2022. Nous allons avoir un rendu j'espère très bientôt pour pouvoir améliorer ce service de navettes pour l'été 2023, dans l'objectif encore une fois de diminution de la voiture individuelle sur nos zones touristiques.

Je vous fais grâce des chiffres. Il faudra plutôt comparer l'année 2021 avec l'année 2019 puisque l'année 2020 a été un peu sous-cotée.

Je voudrais simplement vous dire que, pour le service TPMR, c'est une diminution d'activité par rapport à 2019 d'environ 5 %.

En revanche, une offre qui marche bien, c'est l'offre Vélo'Cab avec les vélos à assistance électrique qui, chaque année, augmente de plus en plus. Nous avons d'ailleurs budgété en 2022 l'achat de vélos à assistance électrique supplémentaires pour coller à cette offre. Il y a des longues listes d'attente à STABUS. C'est + 6 % sur l'année 2021 par rapport à l'année

2019. Nous sommes en train de réfléchir – nous en parlerons en séminaire des Élus à Vezels-Roussy – à une offre de vélos adaptée au territoire, en complément de cette offre Vélo'Cab. Alors nous n'avons pas que des vélos à assistance électrique, nous avons aussi des vélos mécaniques pour ceux qui préparent le Tour de France, comme le Maire de Reilhac qui est maillot jaune, comme je l'ai entendu tout à l'heure...

En ce qui concerne la navette gratuite, cela a été une des activités de transport les plus impactées par le Covid. On voit une légère augmentation en septembre 2021 avec la reprise d'activité, et on voit en 2022 aussi un effet lumière puisque cette navette est descendue au Pôle d'Échange Intermodal et nous voyons de nombreuses voitures qui s'y garent ; nous n'avons pas encore les comptages, mais nous devrions les avoir prochainement.

Comme c'est le jeu chaque année, vous verrez, par commune, vos abonnés annuels dans le rapport d'activité.

Quelques précisions sur l'évolution tarifaire. Depuis 2018, la gamme tarifaire n'a pas changé, c'était une volonté ; mais aussi le montant de la tarification n'a pas changé. La dernière commission en 2022, il y a quelques mois, a décidé de ne pas augmenter les tarifs des tickets et des abonnements, au regard de l'inflation et des difficultés que pouvaient avoir les familles sur notre territoire.

Je le dirai quand j'évoquerai les orientations, mais il est prévu en 2023, en même temps que la restructuration du réseau en septembre 2023, une refonte de la gamme tarifaire avec des nouvelles offres et aussi une refonte des tarifs pour coller encore plus aux réalités et aux besoins et pour capter de plus en plus d'actifs.

En ce qui concerne le parc de véhicules, il faut noter les deux investissements majeurs qu'a portés la CABA pour la STABUS.

Sur le parc de bus puisque nous disions depuis deux ans que ce parc était vieillissant, nous avons reçu deux IVECO CROSSWAY thermiques en octobre 2021, qui permettent à certains bus de partir à la retraite bien méritée. Nous avons reçu en mai 2022 deux autres bus hybrides avec une hybridation légère pour compléter ce parc, et nous en attendons deux peut-être l'année prochaine.

L'investissement qui a été porté aussi par la CABA, c'est l'atelier pour STABUS qui permet, avec l'embauche d'un troisième mécanicien, de faire le plus gros des maintenances sur place et c'est quand même assez agréable de pouvoir faire ces maintenances quand on a des pannes parfois récurrentes sur des anciens bus et de faire des révisions en interne.

Pour finir, je vais évoquer les orientations pour 2022. L'année 2022 est quand même déjà assez bien débutée.

Nous avons, en janvier 2022, lancé notre billettique UBI, donc sans contact, légère. Il y a eu quelques couacs à la rentrée avec la mise en service du Pôle d'Échange Intermodal. Nous sommes en relation étroite avec les mairies et aussi les usagers pour pallier à ces situations. Il y a eu, en juillet-août-septembre, la mise en route du Pôle d'Échange Intermodal que nous allons inaugurer en octobre, qui se passe plutôt bien.

Nous allons lancer en septembre 2023 une restructuration du réseau. Nous allons faire le tour des communes. J'ai entendu Jean-Luc LENTIER qui disait : « nous allons refaire des réunions de sous-bassin ». Nous avons une volonté au niveau des transports, c'est de refaire peut-être encore une fois le tour des communes. Il y a des choses qui avaient été relevées sur le transport scolaire et sur des petites choses du quotidien. Nous allons essayer de faire cette restructuration en lien avec toutes les communes de la CABA en attendant une grosse restructuration, et ce sera la fin de mon propos parce que nous allons décider du Bureau d'études qui va mener l'étude « Mobilité ». Nous allons enfin avoir une étude « Mobilité » sur toute la CABA origine/destination, qualitative pour voir ce que veulent les gens, comment ils se déplacent, mais aussi quantitative avec des comptages. Ce sera la première fois que nous aurons une étude de grosse ampleur à la CABA, et cela va nous permettre de restructurer le

réseau de manière meilleure dans les années à venir. Cette étude va certainement se lancer début 2023 pour 14 mois. Cela va être un gros temps de concertation avec les usagers et les associations diverses et variées, mais aussi les élus et les citoyens de toutes les communes. J'en ai fini avec la présentation de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Sébastien. Y a-t-il des questions, des observations ou des interrogations sur ce rapport ? Monsieur MARIOU, vous avez la parole.

M. MARIOU.- Monsieur le Président, j'ai bien noté qu'il y avait une forte demande sur les vélos à assistance électrique. Il serait, je pense, cohérent d'avoir parallèlement un schéma directeur sur les pistes cyclables. Si je ne me trompe pas, M. le Préfet a retoqué quelques demandes de subventions pour des pistes cyclables, notamment au niveau d'Arpajon, parce qu'il y avait une absence de schéma directeur. Alors schéma directeur ne veut pas dire demander un financement à la CABA, mais le vélo, cela fait du bien à la santé, cela fait du bien au développement durable, il y a un lien avec le Plan Climat Énergie, et cela fait du bien bien sûr aussi aux finances des familles. Je pense qu'un schéma directeur au niveau de la CABA serait vraiment cohérent et s'inscrirait dans la suite du Pôle Intermodal où on ne peut pas concevoir tout seulement avec le bus et avec la voiture.

Je salue au passage la Mairie d'Arpajon qui a engagé un bureau d'études spécialisé sur le vélo pour développer des pistes sur Arpajon, mais l'intérêt c'est de relier Arpajon à Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Sébastien complétera, mais le bureau d'études qui va faire l'étude de mobilité intègre le volet « Pistes cyclables ». Sébastien, tu peux compléter.

M. PRAT.- Il y a une intégration de toutes les mobilités puisque nous avons besoin de tout, y compris des mobilités qui ne sont pas dans notre champ de compétences direct comme le ferroviaire. Nous avons besoin de tout. Cela va être un schéma des mobilités global, et pourquoi ne pourrions-nous pas avoir demain un schéma de pistes cyclables comme on peut voir un schéma de métro parisien avec des ramifications dans toutes les communes ? C'est pour cela d'ailleurs que l'État nous aide sur cette étude « mobilités » puisque, pour avoir des financements dans les communes, il est obligatoire maintenant d'avoir un schéma des mobilités. Rendez-vous début 2024. Je ne vais pas donner de date précise parce que, parfois, c'est un peu compliqué.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à la problématique que vous évoquez, Monsieur MARIOU, c'était bien clair et c'est pour cela que de la DSIL a été attribuée à la CABA sur cette étude, le volet « mobilités douces » devait être intégré, mais c'était une évidence pour tout le monde. Le projet d'Arpajon a été retoqué parce que, justement, il n'y avait pas ce schéma de mobilités, comme cela a été le cas pour certains travaux d'isolation parce que nous n'avions pas un PREB en place à l'échelle de la CABA. Le Préfet a accordé les subventions sous réserve que la CABA mène des études, que ce soit sur les mobilités avec un schéma de mobilités douces, et sur les bâtiments avec une coordination des travaux d'isolation. Voilà, cela a été intégré.

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Non. Il n'y a pas de vote là aussi. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 21.

Nous allons passer à la délibération suivante sur l'OPAH. C'est Angélique MARTINS qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 22 : URBANISME ET HABITAT – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

(OPAH) 2023-2027**Rapporteur : Madame Angélique MARTINS**

(Présentation d'un document sur écran)

Mme MARTINS.- Merci. Nous avons préparé un diaporama pour faire un point sur l'historique et voir comment nous envisageons l'OPAH 2023-2027.

Depuis 2005, la CABA est investie dans l'amélioration de l'habitat privé par différentes opérations et programmes successifs. Ses engagements sont reconnus au niveau national, en particulier dans le domaine de l'amélioration énergétique et de la mobilisation des logements vacants.

Au cours de la dernière OPAH 2017-2021, nous avons basculé vers une massification des travaux chez les propriétaires occupants avec près de 1 000 logements financés, principalement en ce qui concerne les rénovations énergétiques et les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

En parallèle de l'OPAH, nous avons le dispositif national de « MaPrimeRénov' » qui a été mis en place en 2021, qui commence à prendre de l'ampleur sur le territoire. Nous avons déjà 327 logements qui ont pu bénéficier de cette aide uniquement sur le premier semestre 2022.

C'est dans ce contexte-là que la CABA, à l'échelle du SCoT, a souhaité faire une étude d'évaluation de l'OPAH et une étude pré-opérationnelle pour l'OPAH à venir qui devrait débuter en janvier 2023.

En ce qui concerne les enjeux, la volonté, dans le cadre de cette nouvelle opération, est de poursuivre l'engagement de la CABA dans le domaine de l'amélioration de l'habitat privé et d'atteindre des cibles plus lourdes.

Les enjeux, pour l'OPAH 2023-2027, sont les suivants :

- la production et l'amélioration d'une offre locative de qualité, adaptée et à loyer maîtrisé ;
- la mobilisation du parc structurellement vacant, nécessitant notamment des travaux lourds ;
- la lutte contre les situations de précarité énergétique ;
- la lutte contre les situations de mal-logement : l'habitat indigne et très dégradé ;
- l'adaptation des logements au grand âge et au handicap ;
- le développement d'opérations d'acquisition-réhabilitation en centres-bourgs.

En ce qui concerne le périmètre, l'OPAH couvrira l'ensemble du territoire intercommunal comme précédemment, à l'exception du périmètre de l'OPAH-RU Action Cœur de Ville qui est située sur l'hyper-centre d'Aurillac, qui est une OPAH-RU qui se poursuit jusqu'en septembre 2024. A l'issue de celle-ci, le périmètre OPAH-RU sera intégré à l'OPAH CABA.

Les signataires de la convention OPAH 2023-2027 sont les mêmes que les signataires de l'OPAH précédente.

Le principal financeur est l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) qui apporte les aides aux travaux directement aux particuliers et qui finance à la CABA une partie de l'ingénierie.

La CABA est le maître d'ouvrage de cette opération. Elle apporte des aides aux travaux ciblées en complément des aides ANAH sur certaines cibles et porte le marché de suivi-animation qui permet de rémunérer l'opérateur.

Nous avons également deux autres signataires :

- PROCIVIS qui était déjà signataire de la précédente OPAH. Elle n'inscrit pas d'enveloppe budgétaire. Par contre, elle peut accompagner les ménages les plus en difficulté en faisant des avances de subventions et des financements de restes à charge avec notamment des prêts à taux zéro ;
- Action Logement, qui est signataire de l'OPAH-RU, qui, dans l'Action Cœur de Ville, peut apporter des subventions particulières sur les communes d'Aurillac et d'Arpajon.

Les objectifs chiffrés ont été définis selon une hypothèse de montée en puissance, comme

pour l'opération précédente.

En parallèle, nous avons mis des objectifs concernant les copropriétés pour l'amélioration énergétique.

Nous envisageons un nombre de dossiers voisin à celui de la précédente OPAH ; ce qui représentait, pour rappel, 1 025 logements. Cela représente pour la CABA une prise en charge de l'accompagnement et de la visite conseil pour l'ensemble des dossiers.

Cela a été évoqué en introduction tout à l'heure, cette nouvelle OPAH représente un budget d'aide aux travaux de près de 12 M€ pour l'ANAH et de 1 228 000 € pour la CABA.

A ces enveloppes, il faudra ajouter le financement de l'ingénierie, sachant que la consultation est en cours pour le marché de suivi-animation.

Le marché est en cours, la désignation de l'opérateur devrait se faire au cours de l'automne pour permettre de signer la convention courant décembre, afin de démarrer l'OPAH comme prévu en janvier 2023.

Simplement, pour conclure, c'est une OPAH 2023-2027 qui se veut ambitieuse, avec de gros budgets prévisionnels, des aides mobilisables sur l'ensemble de la CABA, c'est important de le préciser, une prise en charge de l'accompagnement et de la visite-conseil pour tous les dossiers relevant du dispositif, et une volonté de la CABA de soutenir, en plus des aides ANAH, vraiment des travaux lourds pour des gains énergétiques importants.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un dossier impactant pour le territoire parce que c'est 12 M€ d'aides pour les travaux. Donc, pour nos entreprises artisanales du bâtiment, ce n'est pas négligeable. Les orientations ont été présentées. Les objectifs en termes de quantités vous ont été indiqués.

Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Mme GINEZ.- Pour ce qui est de l'instruction des dossiers, quel est son circuit ?

M. LE PRÉSIDENT.- Actuellement ou dans le futur ?

Mme GINEZ.- Dans le futur.

Mme MARTINS.- A ce jour, nous avons attaqué la consultation, je ne sais pas qui sera l'attributaire du marché. Précédemment, c'était SOLiHA qui avait le marché. Nous serons à même de dire, en 2023, qui aura le marché. Les opérateurs attributaires du marché font une visite conseil chez les gens ; ils relèvent notamment les conditions de ressources et les types de travaux, et ils les aident, après, à monter les dossiers. Sachant que les subventions ANAH et CABA sont versées une fois les travaux réalisés avec les factures acquittées.

La CABA prend en charge cette visite conseil et ce déplacement de l'opérateur sur tous les dossiers. Cela représente beaucoup de dossiers, il y a beaucoup de visites conseils.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur ce dispositif ? Jean-François RODIER a la parole.

M. RODIER.- Dans le projet de convention, à l'article 5.3, il est indiqué : « Les communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac qui définissent un périmètre (ORT ou autre) et délibèrent pour définir une enveloppe financière d'aides aux travaux auront la possibilité de compléter les subventions de l'ANAH et de la CABA. Un système d'abondement financier sera proposé par la Communauté d'Agglomération. »

Là, avez-vous des éléments déjà un peu précis sur le sujet ? Ou est-il encore trop tôt ?

Mme MARTINS.- Nous n'avons pas d'enveloppe précise. Nous avons fait un appel au niveau de tous les maires pour connaître un peu les besoins et les volontés. Pour le moment, nous avons eu quelques retours, mais nous n'avons pas tous les retours. Nous souhaitons le préciser au niveau de la convention pour que, peut-être, au fur et à mesure des 5 ans, en fonction des besoins, chaque commune, si elle en a le besoin à un moment donné, puisse intégrer ce dispositif et peut-être donner un coup de pouce, notamment sur le périmètre des centres-bourgs ; c'est sur cet objectif-là que nous voulions appuyer pour permettre un effet levier supplémentaire à la réalisation de travaux.

M. RODIER.- Merci pour la précision. Par contre, sur le deuxième volet, quand on dit : « un système d'abondement financier sera proposé par la Communauté d'Agglomération », sous-entendu si la commune met au pot, la Communauté d'Agglomération pourrait abonder, c'est sous cet angle-là que, pour le moment, on ne peut pas avancer plus d'éléments sur l'abondement financier éventuel, le plus que mettrait la CABA ?

Mme MARTINS.- Nous n'avons pas l'enveloppe. Ce serait probablement : autant commune, autant CABA.

M. LE PRÉSIDENT.- Par exemple, pour une commune qui pourrait souhaiter faire une opération « Façades », je ne sais pas si l'exemple est pertinent, si la Commune de Jussac souhaite faire une opération « Façades », elle peut voter des subventions ; la CABA viendra abonder et l'ANAH viendra aussi certainement abonder les financements. Mon exemple n'est peut-être pas bon.

Mme MARTINS.- C'est plus sur des travaux lourds de réhabilitation de logements.

M. LE PRÉSIDENT.- Au niveau de copropriétés.

Mme MARTINS.- Oui, voilà.

M. LENTIER.- Il y a une question que je voulais poser. J'ai suivi quelques dossiers avec SOLIHA dans les instructions de dossiers dans les mois précédents et nous sommes un peu intervenus. Je ne sais pas si cela apparaît dans le cahier des charges ou dans un règlement, mais je pense que c'est un élément qu'il faudrait préciser. Dans une phase où les entreprises avaient beaucoup de boulot, nous avons parfois du mal pour avoir des rendez-vous et des devis, mais derrière il y a quelqu'un qui se lâche sachant que c'est financé. Alors est-il possible de faire une certaine réglementation ? En tout cas, derrière, comme il n'y avait pas beaucoup d'entreprises qui se manifestaient, nous avons vu des devis complètement délirants, et ils en profitent un peu sachant qu'il y a des financements derrière. Alors quelle peut être la partie réglementaire ? On m'a répondu que la meilleure façon, c'est de demander plusieurs devis, mais dans un temps de forte activité des entreprises, il ne faut pas se leurrer. Du fait que ce sont des dossiers subventionnés, il y a un pourcentage supérieur.

Alors pouvons-nous intervenir et réglementer cela ? Je ne sais pas comment nous pouvons faire. C'est un constat, je ne dis pas que c'est facile de régler ce problème, mais il est clair qu'il y a des dérives dans les devis sachant qu'il y a des subventions derrière.

Mme MARTINS.- Pour les subventions, c'est plafonné.

M. LENTIER.- Ce n'est pas cela, le sujet. Le sujet c'est : sachant qu'il y a des subventions, on augmente les devis.

Mme MARTINS.- Effectivement, c'est sous conditions de ressources des ménages. Cela couvre quand même les ménages modestes ou très modestes. Ce n'est pas comme

MaPrimeRénov' qui est ouverte à tous les foyers.

Après, en ce qui concerne le domaine des entreprises privées, nous n'avons pas la main là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est sûr que si l'organisme qui accompagne les demandeurs au niveau des dossiers n'a pas un esprit critique et n'a pas le recul sur le coût vraisemblable, cela peut poser des problèmes. A ce niveau-là, SOLiHA est efficace. Je ne sais pas qui aura le marché mais il conviendrait que l'organisme retenu soit aussi efficace que SOLiHA. Il y a des collectivités qui ont changé d'opérateur.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce dossier ? Non. Je le mets au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération suivante porte sur l'animateur ou l'animatrice du Projet de Valorisation Touristique et Patrimoniale. C'est Magali MAUREL qui nous la présente.

**DÉLIBÉRATION N° 23 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CHARGÉ(E) DE PROJET
« ANIMATEUR(TRICE) DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE ET
PATRIMONIALE »**

Rapporteur : Mme Magali MAUREL

Mme MAUREL.- Merci, Monsieur le Président. C'est une délibération sur l'ouverture effectivement de ce poste d'animateur ou d'animatrice du Projet de Valorisation Touristique et Patrimoniale.

C'est une démarche structurante qui va voir sa première mise en œuvre opérationnelle avec ce recrutement. C'est une démarche vraiment structurante que nous souhaitons mener et qui a été inscrite dans le Projet de Territoire, c'est un projet phare de l'axe 2 dédié à l'attractivité.

Dans le cadre de la compétence touristique, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac souhaite développer la valorisation touristique et patrimoniale avec un double objectif :

- Accroître l'attractivité touristique

- Et sensibiliser les habitants à la richesse patrimoniale du bassin.

Dans ce type de démarche, les deux éléments sont primordiaux. En effet, sur le plan du développement touristique, l'ambition est bien de faire du Pays d'Aurillac une destination. Aujourd'hui, nous savons que nous sommes plutôt sur un tourisme de passage, sur un tourisme plutôt entre deux étapes ou d'étapes courtes. L'objectif est d'allonger les séjours et de capter de nouveaux flux.

Ensuite, nous savons que la valorisation du patrimoine passe en premier lieu par la redécouverte par les habitants eux-mêmes de leur patrimoine, de leur environnement et de leur histoire. Il est essentiel de les sensibiliser pour renforcer leur fierté et les transformer aussi en ambassadeurs. Et puis, à long terme, en sachant que c'est un projet dont nous reparlerons très régulièrement, ce sera aussi, pour les populations, pour les nouveaux arrivants, une manière de contribuer aussi à leur intégration puisque toutes les actions qui seront menées vont permettre de décrypter notre territoire, de le lire et de le comprendre dans son histoire, comme dans son paysage, puisque ce sont tous les patrimoines qui sont concernés, aussi bien le patrimoine matériel que le patrimoine immatériel.

Pour notre Collectivité, il s'agit de s'engager dans cette démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité à la fois architecturale et du cadre de vie.

Cela nécessite un travail de diagnostic poussé pour ne pas nous limiter à nos atouts emblématiques, et surtout pour dégager des axes de valorisation. En fait, quand on s'attaque à ce sujet-là, c'est énorme. Là, tous les représentants de chaque commune, vous connaissez une partie de votre patrimoine et même une grande partie j'imagine, mais en fait, nous n'en connaissons qu'une partie ; et puis, nous avons, chacun, des choses qui nous parlent un peu plus sur le plan touristique, paysager ou autre. Il va falloir justement, après, une fois que nous aurons fait ce diagnostic, trouver des axes et commencer à les promouvoir. C'est un travail, je pense, qui n'est jamais terminé puisque, comme on peut le voir sur les territoires qui se sont engagés sur ce type de valorisation, une fois que l'on a mis en avant un axe, par exemple l'art roman sur un territoire, après on s'attaque à valoriser un autre axe, et ainsi de suite, et comme cela, on enrichit la destination.

Il s'agit donc de dégager des axes, et ensuite il conviendra de faire un phasage. Et puis, il peut y avoir l'idée d'étudier une labellisation pour une visibilité forte et s'ouvrir des opportunités de financement aussi de ces actions par le biais du label « Pays d'Art et d'Histoire » qui est une belle ambition. Nous verrons après, dans les faits, comment cela se concrétisera, une fois que la personne que nous espérons embaucher pourra nous aider dans toute cette démarche et dans tout ce diagnostic.

Il est donc proposé de créer cet emploi de Chargé(e) de projet « Animateur(trice) du Projet de Valorisation Touristique et Patrimoniale » pour une durée de 3 ans.

Je ne vais peut-être pas lire tous les éléments. Par contre, je vais vous indiquer ses missions. Le Chargé de mission assure la définition, le pilotage, la mise en œuvre, la coordination et le suivi-animation du projet.

Dans une première phase, il devra notamment :

- concevoir et développer la démarche en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, en l'occurrence le Ministère de la Culture, le service culturel des collectivités, l'Office de Tourisme, évidemment les 25 communes de la CABA, en cohérence avec le Projet de Territoire de la Collectivité ;
- réaliser et consolider l'inventaire du patrimoine, c'est-à-dire le diagnostic ;
- proposer, en lien avec l'Office de Tourisme et les acteurs concernés, les axes de valorisation à retenir et les propositions d'actions ;
- identifier la ou les démarches de labellisation qui seraient les plus appropriées.

Dans une seconde phase, il s'agira :

- d'élaborer et de rédiger les dossiers de candidature pour l'obtention du ou des labels, en fonction des attendus des financeurs et de la collectivité ;
- d'assurer la recherche de financements ;
- de piloter les actions retenues par la collectivité dans ce domaine.

C'est un Contrat de Projet. C'est un poste qui sera placé sous la responsabilité hiérarchique du responsable du Service Tourisme de la CABA.

C'est un emploi qui est proposé en catégorie A, à temps complet, sur une durée de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer ce poste ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement. Les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Magali. Y a-t-il des observations, des questions ou des demandes d'éclaircissement ? Monsieur DELPUECH, vous avez la parole.

M. DELPUECH.- J'ai bien compris l'objet de la création du poste. Par contre, je suis un peu surpris par rapport à son impact budgétaire parce qu'on nous dit : « Niveau de rémunération :

à définir en fonction du candidat retenu, emploi de catégorie A ». C'est-à-dire que cela fait combien ?

Mme MAUREL.- Justement, cela dépend du parcours du candidat.

M. DELPUECH.- Je veux bien admettre que nous donnions notre autorisation pour créer un poste. Encore faudrait-il l'encadrer dans un cadre budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Au minimum, pour un agent de catégorie A, cela doit être 2 000 € par mois. Le maximum, je ne sais pas ce que cela peut être, je me tourne vers les Services. Parmi les techniciens, qui peut me donner la réponse ? C'est variable, mais de toute façon au maximum, ce sera 2 500 € pour un chargé de mission sur ce poste-là.

M. DESTANNES, Directeur Général des Services de la CABA.- En charges complètes, on doit être entre 40 000 € et 45 000 € annuels.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela fait 30 000 € en net.

M. DELPUECH.- Cela avait-il été prévu dans le budget prévisionnel ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, bien sûr.

Mme MAUREL.- Et nous avons bénéficié d'un fonds LEADER à hauteur de 37 340 € sur la première année du poste.

M. DELPUECH.- Donc, un agent de catégorie A, c'est cela, c'est 45 000 € maximum avec les charges ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui.

M. DELPUECH.- La question, c'est la même pour la résolution suivante de toute façon. Je vous la reposerai parce que c'est un poste de catégorie B pour la résolution suivante.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais il n'y a pas de gros écarts.

M. DELPUECH.- Non, mais enfin cela a un impact budgétaire quand même significatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais c'est une très bonne question que vous posez. En tout cas, entre les agents de catégorie B et les agents de catégorie A, en début de carrière, il n'y a pas de gros écarts.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce poste ? Non. Je vais mettre au vote la délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Comme Magali l'a dit, c'était un des axes du Projet de Territoire.

Monsieur FRÉCHOU, vous allez nous présenter le poste, dans le cadre de notre Projet de Territoire, de développement des énergies renouvelables pour le Chargé de Mission qui va être recruté par la CABA.

DÉLIBÉRATION N° 24 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CHARGÉ(E) DE PROJET

« DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES »

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU

M. FRÉCHOU.- Pour rappel, les collectivités, les EPCI ou les groupes d'EPCI tels que le SCoT ont la possibilité de signer avec l'ADEME des contrats de chaleur renouvelable qui permettent d'accéder au Fonds Chaleur et d'avoir des aides substantielles, ensuite, pour accompagner les porteurs de projets qui sont sur des démarches de transformation de leur mode de chauffage vers du chauffage renouvelable. Nous sommes installés dans cette démarche-là. Nous avons une bonne nouvelle, c'est que le 13 septembre, notre dossier a été retenu par la commission nationale de l'ADEME, et que maintenant, nous attendons le 13 octobre pour savoir si la commission régionale nous donne quitus pour bénéficier de ce fonds chaleur qui serait quand même, sur le territoire du SCoT BACC, à hauteur de 4,2 M€ de subventions pour 7,2 M€ de travaux. C'est énorme.

Néanmoins, il nous faut évidemment, pour animer cette mission-là, un personnel compétent, notamment dans la prospective, pour aller chercher les porteurs de projets et surtout les accompagner dans les demandes d'aides de l'ADEME qui sont des dossiers très compliqués à monter.

C'est pourquoi nous avons souhaité recruter ce Chargé de Mission qui aura, en outre, une mission de relancer nos travaux et nos réflexions sur la méthanisation, afin de pouvoir mettre à jour et augmenter le projet que nous avons avec la Chambre d'Agriculture et pouvoir augmenter notre capacité de production de gaz et d'injection de gaz.

Cela va concerner tous les projets de conversion vers le renouvelable de chaleur, que ce soient les chaudières bois, les réseaux de chaleur, le solaire thermique, la géothermie, etc. Nous avons, avec Énergie 15, repéré environ 30 projets pour l'instant sur notre territoire. Voilà ce que je peux dire là-dessus.

La demande qui vous est faite, c'est de nous autoriser à recruter ce Chargé de Mission qui serait de catégorie B. Vous l'avez bien compris, c'est à la fois un technicien et un administratif et quelqu'un de compétent sur les deux domaines. Nous espérons que nos recherches seront fructueuses.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que l'ADEME intervient dans le financement.

M. FRÉCHOU.- Oui, bien sûr. C'est un recrutement SCoT. Il faudra, pour être complètement transparent, que les collectivités alimentent un peu la trésorerie du SCoT pour enclencher ces travaux. Mais c'est déjà initié et réfléchi au niveau du SCoT et de la CABA.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Vous avez compris que l'ADEME intervient dans le financement du poste et que c'est un poste qui est porté par la CABA, mais mutualisé au sein du SCoT. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 25 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION – AVENANT N° 10 À LA « CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES TRÈS HAUT DÉBIT (THD) AUVERGNAT »

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

M. LE PRÉSIDENT.- Comme je vous l'ai dit en préambule, il y a une délibération qui a été transmise par la Région qui porte sur un avenant n° 10 à une convention qui régit les relations entre les Départements et la Région pour déployer la fibre hors des zones AMII. Il

s'agit de cette régie Auvergne Numérique qui avait été créée en 2013 et qui a fait l'objet d'avenants successifs pour permettre que les Départements et la Région Auvergne en l'occurrence puisque c'étaient les 4 Départements (l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme) qui étaient cofinanceurs. En 2013, c'était la Région Auvergne ; maintenant, c'est la Région AURA.

Sur le plan de financement tel qu'il est joint à la délibération, les Départements interviennent pour moitié avec la Région dans le financement. Si je comprends bien, l'avenant n° 10 c'est 106 M€. Mais la CABA n'est pas concernée puisque ce sont les Départements qui cofinancent avec la Région, sachant que la Région participe à hauteur à peu près de 50 %.

Je ne suis pas très clair parce que nous ne sommes pas concernés directement par le dispositif, ni financeurs. Simplement, Bruno FAURE m'a appelé ce matin pour me dire qu'il fallait que nous passions cette délibération pour l'autre partie hors zone AMII. Ce financement est quand même important pour déployer la fibre.

Si vous avez des questions, je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre, mais vous pouvez vous exprimer. Jean-Paul NICOLAS a la parole.

M. NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président. C'est un dossier que je connais pour l'avoir travaillé depuis l'origine où nous étions acteurs aussi à la CABA à la signature de la convention avec les 4 Départements et la Régie Auvergne qui est aujourd'hui – vous l'avez rappelé – la Régie AURA.

Moi, je voulais juste avoir une information par rapport à la zone AMII. Ici, nous avons reçu les responsables nationaux et régionaux d'ORANGE parce que ces zones AMII concernent la Communauté d'Agglomération, Saint-Flour et Riom, où il y avait eu des engagements très fermes pris et même heureux certaines fois parce que les engagements portaient jusqu'en 2022 pour l'ensemble des communes de la CABA et l'ensemble des foyers des communes de la CABA, avec même un espoir de finaliser le déploiement plus tôt. Aujourd'hui, pour ma part, je n'ai aucun élément par rapport à cette situation et je pense que c'est difficile de le savoir.

Ont-ils tenu leurs engagements ? Est-ce que le déploiement est finalisé ? C'est la question que je souhaitais poser ce soir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Michel, tu peux répondre et je compléterai.

M. BAISSAC.- Jusqu'à nouvel ordre, ORANGE s'engage à finir le déploiement en décembre 2022. Ils sont donc en train de déployer beaucoup de poteaux, et je suppose que vous le voyez dans vos communes. Mais j'ai quand même quelques doutes, il y en aura un peu sur 2023, je pense.

M. NICOLAS.- J'avoue – et M. le Président était aussi Vice-président à l'époque – que nous avons été très fermes par rapport à ces engagements parce que nous étions sceptiques aussi sur le schéma. Ils nous avaient même donné espoir sur 2020, mais là on n'en parle plus. Mais je crois qu'il ne faut pas les lâcher et vraiment exiger qu'ils respectent leurs engagements parce que, sinon, ce sont nos concitoyens qui n'en bénéficient pas.

M. BAISSAC.- Nous sommes à 70 % de déploiement aujourd'hui sur la CABA, il manque 30 % du déploiement à peu près.

M. LE PRÉSIDENT.- Moi, je peux parler pour Aurillac, je pense qu'Aurillac est fibrée à 93 %, mais les 7 % restants, cela doit être des poteaux, et là pour le coup, c'est effectivement compliqué. Là, il n'y a pas de financement, ce sont les opérateurs privés qui finançaient.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Bruno FAURE pourra déposer le dossier.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 30 juin 2022

Y a-t-il des questions par rapport aux décisions que vous avez dû avoir dans vos dossiers ?
Non.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Bonne soirée. A demain pour l'ouverture du Salon de l'Habitat.

(La séance est levée à 22 h 45)
